Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 035-200084069-20260528-20260559-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-MARC-LE-BLANC 35460

Date de convocation
22/05/2026
Affichée le 22/05/2026

L'an deux mil vingt-six
Le jeudi vingt-huit mai à 20 heures
Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de **Monsieur GAIGNE Olivier, Maire de SAINT-MARC-LE-BLANC.**

Date d'affichage
02/06/2026

Etaient présents **:**
M. GAIGNE Olivier, Mme GAUTON Gaëlle, M. LETELLIER Daniel, Mme PRIOUL Joëlle, M. VASLET Didier, M. MARIE Christophe, M. GERVIS Philippe, M. QUERRY Christophe, Mme GOBÉ Ghislaine, Mme LENDORMY Clémence, Mme LEUTELLIER Evelyne, M. CÔTE Arnaud, M. NOUHAUD Cyril, Mme GUILLOT Annabelle, Mme BROSSAY Aurélie, Mme MARTIN Sylvie, M. LOISEAU Frédéric, Mme BOUGOUIN Vanessa, M. JUHEL Arnaud, M. HURAUX Alexandre, Mme GOBÉ Dorianne.

Absents excusés **:**
Mme BOCCARD-FERRAND Marie-Odile a donné pouvoir à Mme PRIOUL Joëlle
M. LEGAVRE Jean-Luc

Monsieur LOISEAU Frédéric a été nommé secrétaire.

Nombre de conseillers
En exercice : 23 Présents : 21 Votants : 22

2026.05.59) DEMANDE DE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE : ASSOCIATION USSMSO

Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'une demande de subvention exceptionnelle de l'association US SAINT MARC SAINT OUEN (USSMSO) pour l'année 2026/2027 pour la formation d'un éducateur sportif en alternance.

Cette association a le projet de recruter en apprentissage la personne qui se trouve actuellement en service civique au sein du club.
Une formation BPJEPS MAPST (Multi-activités Physiques ou Sportives pour Tous) à l'IRSS de Rennes est prévu de septembre 2026 à août 2027.
Le tutorat de cet apprenti serait assuré par l'éducateur sportif de la commune de Saint Ouen des Alleux dont le club est associé avec celui de la commune depuis de nombreuses années.

Monsieur le Maire présente le plan de financement du projet de recrutement d'un apprenti. Le reste à charge prévisionnel pour l'association est de 7 100 €.
L'association envisage de mobiliser ses ressources et sollicite le soutien financier des 2 communes (Saint Ouen des Alleux et Saint Marc le blanc) à hauteur de 4 000 € afin de finaliser le financement de projet structurant.

Recto/verso

Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 035-200084069-20260528-20260559-DE

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'attribuer une subvention de 2000 € pour ce recrutement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré ;

Décide d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'association USSMSO St Marc le Blanc d'un montant de 2 000 € pour l'année 2026/2027 sous réserve de recrutement de cet apprenti.
Cette dépense sera payée à l'article 65748 du budget de fonctionnement 2026.

Rendu exécutoire
après dépôt en
Préfecture le
Et publication le

LE REGISTRE DUMENT SIGNE
POUR EXTRAIT CONFORME
A ST MARC LE BLANC,
Le 2 juin 2026

Le Maire :

O. GAIGNE

Recto/verso